

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E26000057/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 3 août 2026

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 3

Vu enregistrée le 3 août 2026, la lettre par laquelle la commune d'Anglemont demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de zonage d'assainissement de la commune d'Anglemont ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard Cuny est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Sylvie Helynck est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune d'Anglemont, à Monsieur Bernard Cuny et à Madame Sylvie Helynck.

Pour la présidente empêchée,
La première conseillère faisant fonction,

Laurence Stenger